



Ville d'Enghien

Assemblée du Conseil communal Du 29 mars 2018

Convocation

Réf. : DG/504.1:172.2/2018/02

M.....est invité(e) pour la première fois à assister à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le 29 mars 2018 à 19h30 à la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville.**

Enghien, le 21 mars 2018.

Le Collège communal,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

Rita VANOVERBEKE.

Olivier SAINT-AMAND.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 20 février 2018.

Tirage au sort du membre premier votant.

FINANCES COMMUNALES

Article 1 : DF/CC/2018/026/476.1

Finances communales – Tenue de la comptabilité 2018.
Vérification de la caisse du Directeur Financier : 1er trimestre 2018

Article 2 : DF/CC/2018/027/484.797

Finances communales – Règlement-redevance sur les frais engendrés par les rappels en matière de redevances communales - Exercices 2018 à 2019 - Abrogation de la délibération du 11 octobre 2017.

Article 3 : DF/CC/2018/028/484.797

Finances communales – Règlement-redevance sur les frais engendrés par les rappels en matière de redevances communales – Adoption- Exercices 2018 à 2019.

Article 4 : DF/CC/2018/029/484.797

Finances communales – Règlement-redevance sur les frais engendrés par les rappels en matière de taxes communales - Exercices 2018 à 2019- Abrogation de la délibération du 11 octobre 2017.

Article 5 : DF/CC/2018/030/484.797

Finances communales – Règlement-redevance sur les frais engendrés par les rappels en matière de taxes communales – Adoption - Exercices 2018 à 2019.

Article 6 : CeJ/CC/2018/031/484.535

Finances communales - Taxe annuelle sur les pylônes affectés à un système global de communication mobile(G.S.M.) ou tout autre système d'émission et/ou de réception de signaux de communication - Exercice 2013 - Jugements portant les RG n° 2016/RG/183 (Ville d'Enghien/Mobistar rendu par la Cour d'appel de Mons le 28 février 2018) et 14/899/A (Ville d'Enghien/Telenet Group (anciennement Base Company) rendu le 5 octobre 2017 par le Tribunal de Première Instance de Mons) – Acquiescement.

CULTES

Article 7 : SA/CC/2018/032/185.3

Tutelle sur les établissements cultuels - Fabrique d'église Saint-Nicolas d'Enghien – Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2018.

MARCHES PUBLICS

Article 8 : ST1/CC/2018/033/861.13

Marché public de travaux organisé par procédure négociée sans publication préalable – Intervention urgente à la caserne des pompiers d'Enghien – Remplacement d'un moteur d'une porte sectionnelle – Désignation de l'adjudicataire – Confirmation de la décision du Collège communal du 15 février 2018.

Article 9 : ST1/CC/2018/034/861.13

Marché public de fournitures organisé par procédure négociée sans publication préalable – Remplacement des sanitaires de la caserne des pompiers – Approbation de l'offre de prix du 23 janvier 2018 de la société Hobby Wielant – Imputation au groupe de dépenses – Confirmation de la décision du Collège communal du 22 février 2018.

Article 10 : ST1/CC/2018/035/861.13

Marché public de travaux organisé par procédure négociée sans publication préalable – Mise en conformité des installations électriques de la caserne des pompiers d'Enghien – Adoption du cahier spécial des charges.

Article 11 : ST1/CC/2018/036/282.1

Marché public de fournitures organisé par procédure négociée sans publication préalable – Acquisition de jardinières en acier corten - Adoption du cahier spécial des charges.

Article 12 : ST1/CC/2018/037/861.6

Marché public de travaux organisé par procédure négociée sans publication préalable – Remplacement de la toiture du hall omnisports de Petit-Enghien – Désignation de l'adjudicataire – Confirmation de la décision du Collège communal du 15 février 2018.

Article 13 : ST4/CC/2018/038/815

Ores – Remplacement des lampes à vapeur de mercure haute pression – Convention cadre entre l'Intercommunale Ores Assets SCRL et la Ville d'Enghien – Approbation de l'offre n° 20491512 transmise par Ores.

Article 14 : ST4/CC/2018/039/862.2

Marché public de fournitures organisé par procédure négociée sans publication préalable – Acquisition et installation de panneaux signalétiques dans la Ville d'Enghien – Adoption du cahier spécial des charges.

Article 15 : SA/CC/2018/040/581.116

Gestion du stationnement - Logiciel de constatation des infractions – Révision des dispositions contractuelles liant la Ville et le prestataire de services – Adoption d'un contrat de mise à disposition des données.

PLAN DE COHESION SOCIALE

Article 16 : SA5/CC/2018/041/624.2

Plan de Cohésion Sociale - Approbation du rapport financier pour l'exercice 2017.

REGLEMENT DE POLICE

Article 17 : ST3/CC/2018/042/581.15

Règlement complémentaire de police sur la circulation routière au Clos du Parc pour la division de la chaussée en deux bandes de circulation.

Article 18 : ST3/CC/2018/043/581.15

Règlement complémentaire de police sur la circulation routière à la Place Pierre Delannoy, pour la division de la chaussée en deux bandes de circulation à son débouché sur l'avenue Elisabeth.

Article 19 : ST3/CC/2018/044/581.15

Règlement complémentaire de police sur la circulation routière – Interdiction de l'accès à tout conducteur, sauf les cyclistes, aux sentiers conduisant à la plaine de jeux du lotissement du Val de Marcq et partant des rues du Village, de la Sablonnière et des Deux Ponts.

Article 20 : ST3/CC/2018/045/581.15

Règlement complémentaire de police sur la circulation routière – Instauration d’une zone 30 et établissement de passage pour piétons au lotissement « Fleurs des Champs », à la rue des Boutons d’Or, à la rue des Jacinthes, à la rue des Pâquerettes et à la rue des Primevères à Enghien, au secteur de Marcq.

Article 21 : ST3/CC/2018/046/840

Règlement complémentaire en matière de police sur la circulation routière – route régionale N7 – chaussée de Bruxelles et chaussée d’Ath – traversée d’Enghien (section Petit-Enghien et Marcq) – Avis sur le projet d’arrêté ministériel relatif à l’instauration de panneaux B22.

Article 22 : ST3/CC/2018/047/840

Règlement complémentaire en matière de police sur la circulation routière sur voirie régionale. Accès interdit aux véhicules affectés au transport de choses dont la masse en charge dépasse 3,5 tonnes, excepté pour la desserte locale, à la rue de l’Yser (N255) en venant de la Région flamande en direction d’Enghien.

Article 23 : ST3/CC/2018/048/865.152

Règlement communal relatif à la délivrance de la carte communale de stationnement et de la carte de riverain – Modifications.

ASBL/REGIE/INTERCOMMUNALE/ECONOMIE

Article 24 : ADL/CC/2018/049/700

Régie communale ordinaire - Agence de Développement Local - Compte 2011 - Approbation.

Article 25 : ADL/CC/2018/050/700

Régie communale ordinaire - Agence de Développement Local - Compte 2012 - Approbation.

Article 26 : ADL/CC/2018/051/700

Régie communale ordinaire - Agence de Développement Local - Compte 2013 - Approbation.

Article 27 : ADL/CC/2018/052/700

Régie communale ordinaire - Agence de Développement Local - Compte 2014 - Approbation.

Article 28 : ADL/CC/2018/053/700

Régie communale ordinaire - Agence de Développement Local - Compte 2015 - Approbation.

ASSEMBLEE DU CONSEIL

Article 29 : DG/CC/2018/054/172.2

Droit d'interpellation des habitants - Demande de Madame Laure MALCHAIR concernant le projet de loi sur les visites domiciliaires.

Article 30 : DG/CC/2018/055/172.2

Motion du Conseil Communal d'Enghien concernant le projet de loi autorisant les visites domiciliaires.

B. COMMUNICATION

1) Finances communales - Arrêté d'approbation du 06 février 2018 de la Ministre Valérie DE BUE réf. : DGO5/O50004/165108/bille_ali/125971/ENGHIEN, relatif au budget communal 2018.

2) Courrier du 6 mars 2018 du Ministre François BELOT, relatif au plan d'investissement 2018-2020 de la SNCB pour la gare d'Enghien et notamment pour l'aménagement d'un parking.

Courrier du 19 mars 2018 du Collège communal en réponse au courrier précité du Ministre BELOT.

C. HUIS CLOS